

des contacts bilatéraux. A cet égard, il y a lieu de noter les entretiens sur la limitation des armes stratégiques et les accords auxquels sont parvenus récemment M. Nixon et M. Brejnev. Nous accueillons aussi avec satisfaction en particulier la décision récemment prise d'ouvrir à Vienne, le 30 octobre, des négociations sur la réduction mutuelle des forces et des armements ainsi que sur des mesures associées en Europe centrale. Dans ces négociations les progrès réalisés dans les unes devraient avoir, et auront sans aucun doute, un effet favorable sur les autres, étant donné qu'elles se poursuivent dans le même laps de temps.

Nous posons ici les fondements d'un monde nouveau -- d'un monde qui doit être meilleur que celui que nous avons connu. Il y a là un motif d'encouragement, même si le défi est impressionnant. Mais nous n'en sommes qu'au début. En toute conscience, le document que nous avons devant nous a été assez difficile à préparer, mais il ne fournit qu'un cadre pour la seconde phase de cette Conférence et ne constitue pas en soi une garantie de succès final. On a déjà souligné que les mandats ne sont pas des formulations finales. Mais ils donnent corps à des conceptions admises et expriment un équilibre fondamental entre les intérêts des états participant à cette Conférence. Comme tels ils forment une base acceptable pour l'élaboration de documents plus détaillés et plus étoffés. La ligne adoptée est bonne; nous devrions nous en tenir à celle-ci.

A mon avis, nous donnons deux tâches principales à la seconde phase de la Conférence: la première est d'établir les principes directeurs de la coopération et des négociations futures -- aussi bien multilatérales que bilatérales -- dans chaque domaine de l'ordre du jour; la seconde est d'élaborer des moyens de mettre ces principes en application. Ces deux éléments doivent être présents pour que le travail qui se fera au cours de cette Conférence ait une signification pour les peuples dont nous sommes les porte-parole.

Je me permets maintenant d'indiquer brièvement comment le Canada envisage les mandats et les tâches à assigner à la deuxième phase. Dans le premier article de l'ordre du jour la tâche principale sera d'énoncer des principes qui puissent guider les relations entre les états. Ces principes peuvent constituer une importante base pour la sécurité et la coopération futures, non seulement en Europe, mais plus largement dans le monde. Le sujet intéresse directement le Canada, car il considère la sécurité canadienne et la sécurité européenne comme interdépendantes. Je souscris avec empressement aux déclarations des orateurs précédents selon lesquelles tous ces principes doivent s'appuyer sur la proposition fondamentale tendant à éliminer complètement l'emploi ou la menace de la force des relations entre tous les états, indépendamment de leurs systèmes